

Règlements du Championnat du Cher
Seniors F. à Football Réduit

Règlements du Championnat du Cher
Seniors F. à Football Réduit

ARTICLE 10

Toute joueuse ayant participé à des compétitions de niveau national ne peut participer à cette compétition.

Toute joueuse ayant effectué 5 matchs ou plus en championnat régional ne peut participer à cette compétition.

ARTICLE 10

Toutes joueuses ayant participées **au championnat national** ne peuvent participer à cette compétition.

Ne peuvent entrer en jeu au cours des 5 dernières rencontres de championnats départemental féminin, plus de 5 joueuses ayant effectivement jouées au cours de la saison, tout ou partie de plus de 10 rencontres de championnat régional.

Règlements de la Coupe du Cher
Seniors Féminine à 8 –
Challenge Jean-Pierre SIMIER

Règlements de la Coupe du Cher
Seniors Féminine à 8 –
Challenge Jean-Pierre SIMIER

ARTICLE 20

Toute joueuse ayant effectué 5 matchs ou plus en championnat régional ne peut participer à cette compétition.

ARTICLE 20

Toutes joueuses ayant participées **au championnat national** ne peuvent participer à cette compétition.

Ne peuvent entrer en jeu plus de 3 joueuses ayant effectivement jouées plus de 10 matchs de championnat Régional.

Règlements de la Coupe du Cher Seniors Féminine à 8 – Challenge Karine LUBERNE

ARTICLE 14

QUALIFICATION ET PARTICIPATION DES JOUEUSES

Les joueuses doivent être régulièrement qualifiées à leur club conformément aux dispositions des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts. Pourront participer à ce Challenge les 3 joueuses des catégories U16 F et 3 joueuses U17 F sous réserve du respect des conditions de l'article 73 des Règlements Généraux de la FFF. Au cas où un club ne respecterait pas ce règlement, et même si des réserves sur ce fait ne sont pas émises, il sera battu par pénalité. En cas de match à rejouer (et non de match remis) les joueuses devront être qualifiées à leur club à la date de la première rencontre. Sous réserve d'observation des prescriptions édictées ci-après, le club ayant fait jouer une joueuse non qualifiée aura match perdu. En cas de match remis, les joueuses participant à cette rencontre devront être qualifiées à leur club à la date du match remis. Un match remis est une rencontre qui, pour une quelconque raison et à la date initiale qui a été fixée, n'a pu avoir commencement d'exécution. En tout état de cause, les joueuses remplacées deviennent remplaçantes.

Chaque équipe pourra faire participer 12 joueuses au cours de chaque rencontre dont 4 remplaçantes. Celles-ci peuvent entre en cours de jeu à n'importe quel moment de la rencontre, à condition d'attendre un arrêt de jeu. Une équipe présentant moins de 6 joueuses sera déclarée forfait.

Règlements de la Coupe du Cher Seniors Féminine à 8 – Challenge Karine LUBERNE

ARTICLE 14

QUALIFICATION ET PARTICIPATION DES JOUEUSES

Les joueuses doivent être régulièrement qualifiées à leur club conformément aux dispositions des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts. Pourront participer à ce Challenge les 3 joueuses des catégories U16 F et 3 joueuses U17 F sous réserve du respect des conditions de l'article 73 des Règlements Généraux de la FFF. Au cas où un club ne respecterait pas ce règlement, et même si des réserves sur ce fait ne sont pas émises, il sera battu par pénalité. En cas de match à rejouer (et non de match remis) les joueuses devront être qualifiées à leur club à la date de la première rencontre. Sous réserve d'observation des prescriptions édictées ci-après, le club ayant fait jouer une joueuse non qualifiée aura match perdu. En cas de match remis, les joueuses participant à cette rencontre devront être qualifiées à leur club à la date du match remis. Un match remis est une rencontre qui, pour une quelconque raison et à la date initiale qui a été fixée, n'a pu avoir commencement d'exécution. En tout état de cause, les joueuses remplacées deviennent remplaçantes.

Chaque équipe pourra faire participer 12 joueuses au cours de chaque rencontre dont 4 remplaçantes. Celles-ci peuvent entre en cours de jeu à n'importe quel moment de la rencontre, à condition d'attendre un arrêt de jeu. Une équipe présentant moins de 6 joueuses sera déclarée forfait.

Toutes joueuses ayant **participées au championnat national** ne peuvent participer à cette compétition.

Ne peuvent entrer en jeu plus de 3 joueuses ayant effectivement joués plus de 10 matchs de championnat Régional.